

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1203

**Rubrik:** Courier

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

REDISTRIBUTION

# Vers le réveil du social

(r) Pour tout système de sécurité sociale, les temps agités de la crise constituent l'heure de vérité. La crise, nous l'avons connue. Et l'Etat social a mal passé l'épreuve. Le diagnostic que nous pouvons établir est triple:

– Durant les 30 glorieuses, notre système a vécu de la distribution de gains de productivité quasi-automatiques. Il n'y avait aucun effort particulier de partage et de négociation à faire. De plus, des centaines de milliers de travailleurs étrangers et pas mal de clandestins permettaient de cacher les inégalités les plus criantes.

– La crise a surpris le pays d'autant plus que la sécurité sociale est loin d'être complète. Sans les prestations complémentaires, l'AVS n'assure nullement le minimum vital: le 2<sup>e</sup> pilier n'a été introduit que dès 1985 et couvre très mal les bas revenus, pénalisant particulièrement le travail à temps partiel qui, comme on le sait, est aux deux tiers l'affaire des femmes; l'assurance maternité est inexistante et l'assurance maladie lacunaire. Quant aux assurances invalidité et chômage, elles ont dû être ajustées en cours de route, donc dans de mauvaises conditions.

– La situation du marché du travail durant la période de prospérité a fait oublier que moins de la moitié des salariés sont au bénéfice d'une convention collective; il n'y a en Suisse aucune tradition de négociation sociale globale, ni même de transparence quelconque sur ces questions. Dans ce contexte, la crise a vu réapparaître des comportements qu'on croyait d'un autre temps; on se rappelle la tentative d'Adrien Gasser de licencier tout son personnel pour le réengager moins cher.

On a vu aussi renaître l'angoisse du lendemain, l'exclusion. L'exigence du contrat social s'inscrit donc parmi les nécessités de l'heure: contrat social entre la société et chacun de ses membres sur le prix du travail, sa durée et le revenu de substitution quand on ne peut travailler, contrat définissant aussi le point d'équilibre entre la responsabilité de chacun et celle de tous: contrat qui tienne la route en tout temps. Son élaboration implique une action dans les domaines suivants:

● Une sécurité sociale plus complète et plus simple à la fois. L'idéal serait un système coordonné de sécurité sociale, prenant la place de la dizaine d'assurances sectorielles qui se sont historiquement constituées au fil des décennies: à tout le moins on réalisera la partie générale du droit des assurances sociales, des définitions uniques, des prestations et des financements coordonnés.

● Une plus grande efficacité des systèmes, à l'exemple de la santé. Il est connu que les soins à domicile coûtent environ un tiers du maintien en institution. Mais on reste incapable d'aider efficacement ceux qui assument cet accueil à domicile, qui travaillent pour l'intégration: l'institution est favorisée, encore maintenant. Les

instruments de prévention, de planification sanitaire, de contrôle des coûts, commencent à être connus, mais sont loin d'être systématiquement mis en place.

● Un financement fondé sur le principe de la cotisation et de la prestation pour tous. Le volontariat en termes de prestations et de cotisations est à rejeter. Le financement doit être assis sur la productivité de toute l'économie, et pas sur le seul facteur travail, dont l'importance décline et que cette situation renchérit. Ce sera donc l'heure de taxer la productivité, l'énergie, les machines, le capital... tout en se rappelant que le total des prélèvements sur les salaires, en Suisse, est plus proche des 30% du Japon ou des Etats-Unis que de la moyenne européenne, oscillant autour de 45%.

● Une véritable politique du travail et des revenus, veillant à la conclusion de conventions collectives dans toutes les professions et relevant les exigences minimales. La Suisse connaît dans son droit du travail un certain nombre de dispositions concernant notamment la durée du travail. Elles demandent à être complétées, s'agissant des revenus. L'Etat doit veiller au partage du travail, à l'équité dans les revenus. S'il y a moins, globalement, il faudra ou produire plus, ou alors répartir plus, pour assurer l'objectif de justice.

● Enfin, le social, c'est aussi la reconnaissance de l'individu, de son rôle, de son apport, des droits pour chacun. C'est aussi le refus de l'impuissance. La crise devrait être propice à ces revendications immatérielles que sont le partage de l'information, la formation, l'égalité des droits, la reconnaissance de droits syndicaux. Effectivement, sous la pression européenne, la résistance patronale concernant la participation a été surmontée. Mais il reste encore bien à faire pour assurer l'équilibre entre les divers facteurs de production dans l'économie.

La crise doit être, à tous les niveaux, l'occasion du retour du social, du réveil du social. ■

## Courrier

A la suite d'une critique parue dans DP 1199, l'auteur du livre *Révolution informatique et changement social*, réagit:

Je vous remercie d'avoir consacré un article à mon nouveau livre paru aux Editions Réalités sociales. Toutefois, je regrette que l'auteur ait surtout exposé ses idées personnelles et n'ait pas parlé d'importants développements que je consacre aux conséquences de l'informatisation sur l'emploi. Ou encore aux problèmes posés par l'interconnexion des fichiers sur la protection des données personnelles. Ou bien aux errements de la politique technologique de la Suisse. Merci d'en informer vos lecteurs.

Blaise Lempen

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédactrice:  
Valérie Bory (vb)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
André Gavillet (ag)  
Jacques Guyaz (jg)  
Yvette Jaggi (yj)  
René Longet (rl)  
F.Xavier Merrien  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Forum: Beat Kappeler  
Composition et maquette:  
Valérie Bory,  
Françoise Gavillet  
Administrateur-délégué:  
Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et  
Métiers SA, Renens  
Abonnement annuel:  
80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9